Nations Unies CRPD/CSP/2022/5

Convention relative aux droits des personnes handicapées

Distr. générale
2 août 2022
Français
Original : anglais

Conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées
Quinzième session
New York, 14-16 juin 2022

Rapport de la Conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées sur les travaux de sa quinzième session

I. Introduction

1. La quinzième session de la Conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 14 au 16 juin 2022.

2. La Conférence a tenu six séances à sa quinzième session. Le 14 juin, la Conférence a examiné les points de l'ordre du jour suivants : ouverture de la session, adoption de l'ordre du jour, organisation des travaux et élection des membres du Comité des droits des personnes handicapées. Le débat général s'est déroulé en cinq séances, comme suit : 1re et 2e séances le 14 juin, 3e et 4e séances le 15 juin et 6e séance le 16 juin. Trois tables rondes se sont tenues au cours des 3e, 4e et 5e séances, les 15 et 16 juin. À sa 6e séance, le 16 juin, la Conférence a examiné le point 5 c) de l'ordre du jour, intitulé « Dialogue interactif entre les États parties, les organismes des Nations Unies et d'autres parties prenantes sur l'application de la Convention », le point 6, intitulé « Décisions de la Conférence des États parties », et le point 7, intitulé « Clôture de la session ».

3. Le texte des décisions adoptées par la Conférence figure à l'annexe I, le résumé du Président de la session, à l'annexe II, et la liste des organisations non gouvernementales accréditées auprès de la Conférence, à l'annexe III.

II. Ouverture de la session

4. La Conférence a été ouverte par le Secrétaire d'État permanent aux affaires étrangères de la Finlande et Président de la Conférence, Jukka Salovaara.

5. À sa 1re séance, la Conférence a adopté l'ordre du jour provisoire de la session (CRPD/CSP/2022/1), décidé de l'organisation des travaux et approuvé le texte de ses décisions.

22-12066 (F) 090922 090922

Merci de recycler

6. Conformément à l'alinéa c) du paragraphe 25 de l'article 5 du Règlement intérieur et au titre du point 3 de l'ordre du jour, 13 nouvelles organisations non gouvernementales ont été accréditées auprès de la Conférence (voir annexe III).

7. Des déclarations liminaires ont été faites par : le Président de la Conférence ; le Secrétaire général ; le Président de l'Assemblée générale à sa soixante-seizième session, Abdulla Shahid (message vidéo) ; la Présidente du Comité des droits des personnes handicapées, Rosemary Kayess ; le Rapporteur spécial sur les droits des personnes handicapées, Gerard Quinn ; l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour les questions de handicap et d'accessibilité, María Soledad Cisternas Reyes ; la représentante de la société civile et Présidente de l'Union mondiale des aveugles, Martine Abel-Williamson ; un représentant de la jeunesse pour Transforming Communities for Inclusion-Pakistan, Waqar Puri, via la plateforme virtuelle.

III. Élection des membres du Comité des droits des personnes handicapées

8. Au titre du point 4 de l'ordre du jour, la Conférence a élu les membres du Comité des droits des personnes handicapées ci-après, dont le mandat a pris effet le 1er janvier 2023 : Amalia Eva Gamio Rios (Mexique), Rehab Mohammed Boresli (Koweït), Gertrude Oforiwa Fefoame (Ghana), Markus Schefer (Suisse), Muhannad Salah al-Azzeh (Jordanie), Rosemary Kayess (Australie), Laverne Jacobs (Canada), Miyeon Kim (République de Corée) et Alfred Kouadio Kouassi (Côte d'Ivoire).

IV. Questions relatives à l'application de la Convention

A. Débat général

9. Au titre du point 5 a) de l'ordre du jour, des déclarations ont été faites par les représentants de 92 États parties et par une organisation d'intégration régionale (l'Union européenne)[1] ainsi que par cinq groupes de pays[2] et 24 institutions et organisations prenant part à la Conférence en qualité d'observateurs, notamment

[1] Les pays suivants ont fait des déclarations (en ordre chronologique) : Nouvelle-Zélande, Mexique, Malte, Égypte, European Union, Belgique, Italie, Kenya, Luxembourg, Paraguay, Canada, Andorre, Mauritanie, Afrique du Sud, Zambie, Iraq, Guyana, Djibouti, Qatar, Équateur, Maroc, Mongolie, Émirats arabes unis, Danemark, Soudan, Irlande, État plurinational de Bolivie, Türkiye, Burkina Faso, Maurice, Ukraine, Jordanie, Chine, Fédération de Russie, Portugal, Norvège, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Singapour, Pologne, Malawi, Inde, Kirghizistan, République islamique d'Iran, Libye, Chili, Zimbabwe, Colombie, Arabie saoudite, Allemagne, République dominicaine, Roumanie, Pérou, Namibie, République-Unie de Tanzanie, Argentine, Bélarus, Géorgie, Israël, Indonésie, Cambodge, Uruguay, Panama, Finlande, Pakistan, Estonie, Tunisie, Slovaquie, Viet Nam, Costa Rica, Grèce, Algérie, République démocratique populaire lao, Autriche, Guatemala, Cuba, Népal, État de Palestine, Éthiopie, Espagne, Sierra Leone, Libéria, Japon, Sri Lanka, Australie, République de Corée, Philippines, République arabe syrienne, Chypre, République bolivarienne du Venezuela, Brésil, El Salvador et Yémen.

[2] Des déclarations communes ont été prononcées par le Honduras (au nom du Groupe restreint LGBTI), la République de Corée [au nom du groupe MIKTA (Mexique, Indonésie, République de Corée, Turquie et Australie)], le Mexique (au nom du Groupe des Amis des personnes handicapées), l'Ukraine (au nom d'un groupe d'États parties) et les Philippines (au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est).

1 organisation internationale « autre »[3], 19 organisations non gouvernementales[4], 2 institutions nationales pour la promotion et la protection des droits humains[5] et 2 entités des Nations Unies[6]. En outre, des déclarations écrites ont été reçues de deux États parties en guise de contribution à la Conférence au titre de ce point de l'ordre du jour[7].

B. Tables rondes

10. La Conférence a tenu des tables rondes à ses 3e, 4e et 5e séances, les 15 et 16 juin. À chaque table ronde, des exposés ont été faits par un groupe d'intervenantes et d'intervenants et ont été suivis de débats.

Table ronde 1
L'innovation et la technologie au service des droits des personnes handicapées

11. La table ronde tenue au titre du point 5 b) i) de l'ordre du jour était coprésidée par le Représentant permanent adjoint de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies et Vice-Président de la Conférence, Sarhad Sardar Abdulrahman Fatah, et par un représentant de la société civile, Moses Serwadda. Les cinq intervenants suivants ont fait des exposés : le responsable des technologies d'assistance de l'Université du Ghana et Président du National Advocacy Committee du regroupement Ghana Federation of Disability Organisations, Alexander Bankole Williams (virtuellement) ; la Directrice des programmes de l'association United Disabled Persons of Kenya, Esther Mkamori (virtuellement) ; une fonctionnaire du Ministère des technologies de l'information et des communications de la Colombie, Diana Paola Palma Pardo ; un conseiller auprès du Ministère des affaires sociales de l'Estonie, Meelis Joost ; un avocat, membre du Parlement européen et Président de l'Association hongroise des sourds et malentendants, Ádám Kósa.

Table ronde 2
L'autonomisation économique et l'entrepreneuriat des personnes handicapées

12. La table ronde tenue au titre du point 5 b) ii) de l'ordre du jour était coprésidée par la Ministre Conseillère de la Mission permanente du Guatemala auprès de l'Organisation des Nations Unies et Vice-Présidente de la Conférence, Libna Elubina Bonilla Alarcón, et par le représentant de la société civile et fondateur, ancien Président et actuel représentant de Fulbrighters with Disabilities, Itto Outini. Les cinq intervenants suivants ont fait des exposés : le Commissaire à l'égalité des droits des personnes handicapées au Ministère de la justice d'Israël, Dan Rashal ; le Directeur exécutif de la Nippon Foundation, Japan, Ichiro Kabasawa ; l'inventeur, Directeur et Président du Conseil des fondateurs de la Fondation Chance for the Blind (Pologne),

---

[3] Ligue des États arabes.

[4] International Disability Alliance, International Disability and Development Consortium, Fédération mondiale des sourds, Inclusion International, Mission chrétienne pour aveugles (CBM), International Federation of Hard of Hearing People, Women Enabled International, CBM Global Disability Inclusion, European Network on Independent Living, European Union of the Deaf, Under the Same Sun, Handicap International, Down syndrome Australia, Inclusion Canada, United Disabled Persons of Kenya, Women with Disabilities Australia, Red de Asistencia Legal y Social, People with Disability Australia et Royal College of Speech and Language Therapists.

[5] Défenseur des droits de l'homme de l'Arménie et Bureau du Défenseur public de la Géorgie (au nom de l'Alliance mondiale des institutions nationales des droits de l'homme).

[6] Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et Organisation internationale du Travail.

[7] République populaire démocratique de Corée et Bangladesh.

Marek Kalbarczyk (virtuellement) ; la Directrice chargée de la formation, de l'emploi, des opérations et des accords de la Fondation ONCE (Espagne), Sabina Lobato ; l'entrepreneur, paralympien et fondateur d'ableMove (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), Josh Wintersgill.

Table ronde 3
La participation des personnes handicapées à l'action climatique, à la réduction des risques de catastrophe et à l'amélioration de la résilience face aux catastrophes naturelles

13. La table ronde, tenue au titre du point 5 b) iii) de l'ordre du jour, était une réunion hybride qui a eu lieu dans la salle de conférence 4 via une connexion à la plateforme virtuelle. Elle était coprésidée par le Représentant permanent adjoint de la Pologne et Vice-Président de la Conférence, Mateusz Sakowicz, et par le représentant de la société civile et Directeur des activités de sensibilisation pour l'International Disability Alliance, Jose Maria Viera. Les cinq intervenants suivants ont fait des exposés : le responsable de l'Université de San Carlos (Guatemala), José Eduardo Curruchich, qui supervise les projets d'accessibilité et de conception universelle ; un avocat, professeur d'université et membre du conseil d'administration d'une école bilingue pour personnes sourdes au Japon, Hiroshi Tamon (virtuellement) ; le Directeur exécutif du Forum africain des personnes handicapées (Afrique du Sud), Shybe Chalklen (virtuellement) ; la Présidente de la National Indigenous Disabled Women Association Nepal, Pratima Gurung (virtuellement) ; la Directrice générale de Nuanua O Le Alofa (Samoa), Mata'afa Fa'atino Utumapu (virtuellement).

C. Dialogue interactif entre les États parties, les organismes des Nations Unies et d'autres parties prenantes sur l'application de la Convention

14. Le point 5 c) de l'ordre du jour a fait l'objet d'un examen à la 6e séance, présidée par le Président de la Conférence. Les cinq intervenants suivants ont fait des exposés : la Vice-Secrétaire générale, du Cabinet du Secrétaire général, Amina J. Mohammed (message vidéo) ; le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, Liu Zhenmin ; l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement, Achim Steiner ; le Directeur et Sous-Secrétaire général du Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme à New York, Craig Mokhiber ; la Représentante spéciale auprès de l'Organisation des Nations Unies et Directrice du Bureau de l'Organisation internationale du Travail pour les Nations Unies, Beate Andrees ; la Coordonnatrice principale de l'inclusion numérique à l'Union internationale des télécommunications, Roxana Widmer-Iliescu ; la responsable du Secrétariat technique du Partenariat des Nations Unies pour la promotion des droits des personnes handicapées, Ola Abualghaib.

15. Les représentantes et représentants d'autres organismes et les titulaires de mandat suivants ont également fait des exposés : la Présidente du Comité des droits des personnes handicapées, Rosemary Kayess ; le Rapporteur spécial sur les droits des personnes handicapées, Gerard Quinn ; l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour les questions de handicap et d'accessibilité, María Soledad Cisternas Reyes ; une représentante de la société civile et responsable de la mobilisation pour une organisation nationale de personnes handicapées, le projet Inclusion Works Uganda, Betty Najjemba.

V. Décisions de la Conférence des États parties

16. À sa 6e séance tenue le 16 juin, au titre du point 6 de l'ordre du jour, la Conférence a adopté à l'unanimité les trois décisions proposées par son Bureau (voir annexe I).

VI. Clôture de la session

17. Au titre du point 7 de l'ordre du jour, le Président de la Conférence a annoncé la composition du prochain bureau (2023-2024), comme suit : présidence : Tunisie (États d'Afrique) ; vice-présidence : Grèce (Europe occidentale et autres États), Géorgie (États d'Europe orientale), Panama (États d'Amérique latine et des Caraïbes) et Sri Lanka (États d'Asie et du Pacifique).

18. Les représentants du Guatemala, de l'Iraq, de la Pologne et de la Zambie ont formulé des observations en leur qualité de Vice-Présidents de la Conférence.

19. Dans son allocution de clôture, le Président de la Conférence a remercié tous les États parties ainsi que le Secrétariat de leur étroite coopération et de leur soutien sans faille, qui ont contribué à la réussite de la quinzième session de la Conférence des États parties, avant de déclarer la session close.

Annexe I

Décisions de la Conférence des États parties

À sa quinzième session, la Conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées a adopté les décisions suivantes :

Décision 1
Date et lieu de la seizième session de la Conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées

La Conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées, rappelant la résolution 61/106 de l'Assemblée générale, et tenant compte des paragraphes 1 et 2 de l'article premier du règlement intérieur de la Conférence, décide que sa seizième session se tiendra au Siège, du 13 au 15 juin 2023.

Décision 2
Ressources et appui consentis à la Conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées

La Conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées note que des ressources et un appui ont été consentis pour la tenue de la quinzième session de la Conférence et décide de recommander à nouveau au Secrétaire général qu'un appui suffisant du même ordre soit fourni pour la tenue de la seizième session et des sessions futures de la Conférence.

Décision 3
Prière faite au Secrétaire général de communiquer le rapport de la Conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées sur les travaux de sa quinzième session

La Conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées décide de prier le Secrétaire général de bien vouloir communiquer à tous les États parties et observateurs le rapport de la Conférence sur les travaux de sa quinzième session.

Annexe II

Résumé par le Président des travaux de la Conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées à sa quinzième session

Ouverture de la Conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées

1. Dans ses remarques liminaires, le Président de la Conférence, Jukka Salovaara, a retracé l'historique des événements survenus depuis l'adoption de la Convention et de ceux entourant la Conférence des États parties instituée au titre de l'article 40 de la Convention. Au 14 juin 2022, 185 États étaient parties à la Convention, chiffre qui traduisait l'engagement de haut niveau à l'échelle mondiale en faveur des droits des personnes handicapées. L'intervenant a déploré que les personnes handicapées soient souvent victimes de discrimination et soient plus touchées que les autres par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Il a noté que la Conférence offrait une occasion unique de réfléchir aux enseignements tirés de la lutte contre la pandémie et de renforcer les politiques en vue de la pleine application de la Convention, conformément au thème de la session en cours. Le Président était particulièrement heureux de constater que la participation des personnes handicapées et des organisations qui les représentent, qu'il considérait comme des agents de changement, avait joué un rôle majeur dans les processus menant à l'adoption et à la mise en œuvre de la Convention. Soulignant que les États Membres, le système des Nations Unies, la société civile, le secteur privé, les universités et les institutions nationales pour la promotion et la protection des droits humains ont tous un rôle à jouer pour promouvoir les droits des personnes handicapées et construire un avenir inclusif pour toutes et tous, le Président de la Conférence a félicité le système des Nations Unies de prendre en compte les droits des personnes handicapées, en particulier dans le cadre de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap. Enfin, il a exprimé l'espoir que la Conférence continuerait de donner lieu à de bonnes pratiques et à des données d'expérience permettant de promouvoir davantage l'accessibilité et la pleine inclusion des personnes handicapées.

2. Dans sa déclaration, le Secrétaire général s'est penché sur les progrès accomplis. Il a relevé que, depuis l'adoption de la Convention, 92 % des États parties avaient adopté des lois se référant au handicap et que le pourcentage de pays disposant de matériel scolaire favorisant l'intégration des élèves handicapés avait plus que doublé ; toutefois, la pandémie de COVID-19 avait entravé ces progrès et révélé des inégalités préexistantes, notamment une inégalité d'accès à l'éducation, aux soins de santé et aux moyens de subsistance. Comme lors d'autres crises, les personnes handicapées étaient les plus touchées par la pandémie de COVID-19. Le Secrétaire général a rappelé à la Conférence qu'il était demandé, tant dans la Convention que dans la résolution 2475 (2019) du Conseil de sécurité, de garantir aux personnes handicapées une protection sur un pied d'égalité avec les autres. Selon le Secrétaire général, si la technologie peut favoriser l'accessibilité, elle reste inaccessible dans de nombreux cas : d'où l'importance de combler le fossé. Le Secrétaire général a demandé que l'on développe l'entrepreneuriat pour favoriser l'accès des personnes handicapées au marché du travail dans des conditions d'égalité. Il a également demandé que l'on prenne en compte la vulnérabilité mais aussi les connaissances des personnes handicapées pour renforcer la participation active de ces personnes à l'action climatique et leur leadership dans ce contexte. Bien qu'il reste beaucoup à faire, la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap constituait un cadre permettant au système des Nations Unies de favoriser la prise en compte des

personnes handicapées à travers le monde, dans tous les aspects de l'action de l'ONU, au Siège et sur le terrain.

3. Dans son message vidéo, le Président de l'Assemblée générale à sa soixante-seizième session, Abdullah Shahid, a noté que la Convention témoignait des ambitions partagées de la communauté internationale et des nouvelles approches de la promotion des droits des personnes handicapées. Il a noté qu'en dépit des nombreux efforts consentis, les personnes handicapées comptaient toujours parmi les plus marginalisées et étaient démesurément touchées par la pandémie de COVID-19. Il a exhorté les participantes et participants à prendre en compte les personnes handicapées dans les priorités de l'après-pandémie. Entre autres efforts déployés, le Président de l'Assemblée a mentionné le dialogue informel qu'il avait organisé sur l'accessibilité au Siège de l'ONU, son bureau ayant également organisé une formation sur l'amélioration de l'accessibilité. Il a expliqué que les personnes handicapées restaient désavantagées dans la plupart des cibles afférentes aux objectifs de développement durable, comme le confirmait le rapport phare des Nations Unies de 2018 sur le handicap et le développement. Face à ce problème, l'Assemblée avait réaffirmé la détermination des États Membres à promouvoir les droits des personnes handicapées à la faveur de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des objectifs de développement durable. Le Président de l'Assemblée a exhorté tous les États parties à continuer de prendre en compte les droits des personnes handicapées dans la conception des politiques et la mise en œuvre des programmes, notamment en renforçant les engagements en matière de financement et de ressources.

4. La Présidente du Comité des droits des personnes handicapées, Rosemary Kayess, a noté que la Convention constituait une feuille de route permettant de transformer les systèmes existants afin de construire des sociétés prenant en compte la question du handicap. À cet égard, il importait de reconnaître le droit des personnes handicapées comme un droit humain essentiel et de veiller à ce que des systèmes soient mis en place pour garantir l'autonomie des personnes handicapées dans tous les aspects de la vie, qu'il s'agisse pour elles de choisir leur alimentation ou de décider de la personne à qui donner leur vote, en passant par la gestion des finances personnelles. L'intervenante a également souligné combien il importait d'adopter une approche intersectionnelle. Pour soutenir ces efforts, le Comité fournissait des orientations dans des domaines tels que la législation, l'équité de genre et la promotion des femmes et des filles handicapées, l'autonomie de vie et l'éducation. Parmi les autres initiatives du Comité figurent sa huitième observation générale sur le droit au travail et à l'emploi ainsi que les lignes directrices sur la désinstitutionnalisation. L'intervenante a exprimé son souhait que soit préservée la parité femmes-hommes dans la composition du Comité et que le leadership des personnes handicapées soit maintenu après l'élection des membres du Comité.

5. Le Rapporteur spécial sur les droits des personnes handicapées, Gerard Quinn, a rappelé le processus de rédaction qui avait abouti à la Convention. Pour l'avenir, il a recensé les tendances à surveiller – notamment la pandémie de COVID-19, les changements climatiques, les conflits et l'essor de l'intelligence artificielle – et qui, sans un effort conséquent, risquaient de mettre à mal les progrès accomplis au titre de la Convention. Des erreurs stratégiques avaient été commises au début de la pandémie de COVID-19, comme le placement en institution, qui avait fait courir des risques accrus aux personnes handicapées. Le Rapporteur spécial a souligné que les guerres dans le monde continuaient de toucher les personnes handicapées de manière disproportionnée et qu'il fallait, en conséquence, prendre en compte, dans les normes du droit international humanitaire, les besoins particuliers de protection de ces personnes. Même si ce travail avait été entamé, il convenait d'établir des mécanismes de responsabilisation. L'intervenant a également demandé que les personnes

handicapées soient prises en compte dans les processus de prise de décisions, y compris à l'ONU.

6. L'Envoyée spéciale du Secrétaire général sur le handicap et l'accessibilité, María Soledad Cisternas Reyes, a mis en lumière la résilience dont avaient fait preuve les personnes handicapées durant la pandémie, en particulier dans les pays où travaillaient les personnes handicapées et les organisations qui les représentent, dans le cadre d'instances participatives, avec les décideurs politiques. Elle a également mentionné le Sommet mondial sur le handicap, organisé conjointement par les Gouvernements norvégien et ghanéen et l'International Disability Alliance. Plus de 1 200 engagements ont été pris, lors du Sommet, par de nombreux États participants et par les principales parties prenantes. L'Envoyée spéciale a demandé que les technologies soient mises à la disposition des personnes handicapées. Elle a exprimé le souhait que les organisations de personnes handicapées participent à la mise au point commune d'un pacte numérique mondial lors du Sommet de l'avenir qui se tiendra l'année prochaine et a appelé les États et le secteur privé à contribuer à cette entreprise. Elle a en outre souligné que l'entrepreneuriat était un moyen de résoudre les problèmes d'inégalité, à condition que les personnes handicapées puissent avoir accès aux établissements de crédit. Elle a insisté sur les mécanismes de responsabilisation contenus dans les instruments mondiaux tels que la Convention, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le forum politique de haut niveau pour le développement durable. Elle a insisté sur l'éducation inclusive, en référence au Sommet sur la transformation de l'éducation qui se tiendra pendant la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale, et a également diffusé une vidéo présentant une campagne de sensibilisation mettant en scène des étudiantes et étudiants handicapés.

7. Dans sa déclaration, la Présidente de l'Union mondiale des aveugles, Martine Abel-Williamson, a présenté son organisation. Elle a déclaré que la pandémie avait exacerbé les inégalités existantes et accru les difficultés rencontrées par les personnes handicapées, comme en témoignaient la détérioration des dispositifs de soutien et la raréfaction de l'accès aux services. Elle a présenté une étude mondiale menée par l'Union mondiale des aveugles, qui mettait en exergue les pertes d'emplois essuyées par les personnes aveugles ou malvoyantes et montrait que ces personnes avaient du mal à accéder aux transports publics et aux systèmes de soins de santé. Selon l'étude, certaines mesures liées à la COVID-19, comme les marqueurs de distance ou les moyens de paiement sans contact, n'incluaient pas les personnes aveugles : d'où la nécessité de prendre en compte les personnes handicapées dans la conception de ces solutions, selon le principe « rien sur nous sans nous ». Pour autant, de l'avis de l'intervenante, la pandémie était l'occasion de reconstruire en mieux. Au-delà de la Conférence, d'autres cadres, tels que le Nouveau Programme pour les villes, l'Accord de Paris et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, donnaient des pistes dans le sens d'une plus grande inclusion.

8. Un représentant de la jeunesse pour Transforming Communities for Inclusion-Pakistan, Waqar Puri, a formulé des observations via la plateforme virtuelle. Il a mis l'accent sur des problèmes tels que les retards pris s'agissant d'octroyer la pleine identité juridique aux personnes handicapées, de reconnaître leurs droits et de leur apporter un soutien pour que ces personnes puissent vivre en toute indépendance au sein de la communauté, notamment dans certains pays en développement. Il a indiqué que, souvent, les personnes présentant un handicap psychosocial n'étaient pas suffisamment associées à la mise au point des mesures à prendre pour faire face à la pandémie de COVID-19. Dans certains pays, les organisations de personnes ayant un handicap psychosocial étaient inexistantes, ce qui limitait la représentativité de ces personnes et la capacité de faire reconnaître leur identité. L'intervenant a également condamné le placement en institution des personnes présentant un handicap

psychosocial. Il a appelé à investir dans le soutien communautaire pour garantir le bien-être et l'inclusion des personnes présentant un handicap psychosocial. Il a félicité le Comité des droits des personnes handicapées pour avoir établi le projet de lignes directrices sur la désinstitutionnalisation.

Tables rondes

Table ronde 1
L'innovation et la technologie au service des droits des personnes handicapées

9. La première table ronde était coprésidée par le Représentant permanent adjoint de l'Iraq et Vice-Président de la Conférence, Sarhad Sardar Abdulrahman Fatah, et par un représentant de la société civile, Moses Serwadda. Dans ses observations liminaires, le Vice-Président a salué le fait que la technologie et l'innovation pouvaient améliorer le quotidien des personnes handicapées, à condition que ces outils soient conçus de manière inclusive et qu'une réglementation en garantisse l'égalité d'accès. Les gouvernements et toutes les parties prenantes devaient veiller à ce que les personnes handicapées reçoivent une éducation et une formation qui leur permettent d'exploiter au mieux le potentiel représenté par les nouvelles technologies. Il importait également que les politiques encouragent et soutiennent les investissements visant à développer davantage les technologies inclusives et accessibles et à les mettre à la disposition de toutes les personnes handicapées qui en avaient besoin. L'intervenant a ensuite soulevé plusieurs questions destinées à orienter les débats.

10. Le responsable des technologies d'assistance de l'Université du Ghana et Président du National Advocacy Committee du regroupement Ghana Federation of Disability Organisations, Alexander Bankole Williams, a porté son attention sur l'inclusion effective des personnes handicapées dans les systèmes d'apprentissage à distance. Il a recensé les obstacles entravant la mise au point de systèmes de téléapprentissage inclusifs, tels que des plateformes visuelles défectueuses, l'absence d'interprétation en langue des signes ou de sous-titrage et le prix élevé des appareils électroniques. Pour relever ces défis, il a formulé plusieurs recommandations. À des fins d'inclusion, les développeurs devraient considérer les personnes handicapées comme le principal public cible ; des politiques devraient être mises en place pour les enseignants et instructeurs dans le but de garantir l'accès des personnes handicapées à l'information ; un contenu accessible devrait être produit sur Internet pour que les personnes handicapées puissent accéder aux informations en toute indépendance.

11. La Directrice des programmes de l'association United Disabled Persons of Kenya, Esther Mkamori, a énuméré plusieurs obstacles entravant l'inclusion numérique au Kenya. Les personnes handicapées, insuffisamment formées aux compétences numériques, avaient de ce fait du mal à accéder aux plateformes d'emploi. D'autres obstacles, tels que des procédures de sélection complexes, des services d'assistance informatique inaccessibles, des exigences en termes de diplômes universitaires, des infrastructures mal adaptées, des obstacles financiers, l'absence de technologies d'assistance et le manque de programmes inclusifs, s'alliaient pour faire que les personnes handicapées demeurent laissées de côté. Par conséquent, l'intervenante a demandé que ces obstacles soient éliminés pour que l'on puisse en fait se concentrer sur les aptitudes et les attitudes des apprenantes et apprenants handicapés. Elle a également estimé qu'il était essentiel d'offrir aux personnes handicapées les compétences et les qualifications dont elles avaient besoin pour être compétitives sur le marché du travail. En outre, elle a proposé des ajustements tels que des horaires aménagés et des méthodes d'apprentissage adaptées, des entretiens et des procédures de dépôt de candidature accessibles, et la réduction du coût des appareils, notamment des équipements d'assistance, pour les personnes handicapées.

Sur le plan de la coordination, elle a proposé que les gouvernements, les organisations non gouvernementales, les organisations donatrices et les organisations de personnes handicapées œuvrent ensemble à l'inclusion des personnes handicapées.

12. Une fonctionnaire du Ministère des technologies de l'information et des communications de la Colombie, Diana Paola Palma Pardo, a souligné la nécessité d'utiliser la technologie pour créer un environnement plus inclusif. Les politiques publiques devraient garantir l'égalité des chances pour les personnes handicapées, l'offre d'une formation aux compétences numériques, la production de contenus numériques dans des formats accessibles et davantage d'activités de divertissement accessibles aux personnes handicapées. L'intervenante a souligné les progrès accomplis par la Colombie grâce au renforcement de son cadre juridique, le Gouvernement colombien ayant renforcé ses politiques visant à multiplier les possibilités offertes aux personnes handicapées. Ainsi, le programme Con Sentidos TIC permettait de communiquer par l'intermédiaire d'un interprète en langue des signes, tandis que le projet ConVerTIC permettait d'offrir gratuitement un logiciel de lecture d'écran.

13. Dans son exposé, un conseiller auprès du Ministère des affaires sociales de l'Estonie, Meelis Joost, a noté que la numérisation avait amélioré l'accessibilité dans le monde entier, y compris dans des processus tels que le vote. En Estonie, le Gouvernement s'était concentré sur 12 domaines susceptibles d'amélioration, dont l'environnement, les infrastructures, l'éducation et les services en ligne. Durant la crise due à la COVID-19, une aide médicale à distance a été offerte. Pour que ces efforts, ainsi que d'autres initiatives telles que les systèmes de livraison robotisés, puissent continuer de fonctionner, il faudrait que toutes les infrastructures requises soient maintenues en bon état de marche. En outre, le Gouvernement avait recueilli des données statistiques permettant d'orienter ses politiques. Des produits culturels, notamment les films, avaient été rendus plus accessibles. De même, les manifestations de chant et de danse avaient été rendues plus accessibles.

14. Un avocat, membre du Parlement européen et Président de l'Association hongroise des sourds et malentendants, Ádám Kósa, a souligné l'ambivalence du progrès numérique. Ainsi, le téléphone avait creusé le fossé pour les personnes sourdes, car elles ne pouvaient pas l'utiliser. Toutefois, les téléphones portables et des services tels que les SMS aidaient les personnes sourdes à communiquer avec les autres. En outre, ces services comportaient désormais des fonctions d'accessibilité supplémentaires. L'intervenant a estimé que la Convention constituait un cadre solide pour l'inclusion des personnes handicapées, tout comme l'étaient les directives destinées à faciliter la mise en œuvre de ses articles. Il a notamment souligné les dispositions de l'article 9 sur l'accessibilité, de l'article 20 sur la mobilité, de l'article 21 sur la liberté d'expression, de l'article 24 sur l'éducation inclusive, de l'article 26 sur la réadaptation et de l'article 29 sur la participation à la vie politique. Le fait de faciliter la mise en œuvre de ces articles par la mise au point de technologies soulevait la question de savoir si la technologie devait être réglementée par les pouvoirs publics ou s'il fallait plutôt, en la matière, laisser le marché décider. L'intervenant a également donné des exemples, tels que l'Acte législatif européen sur l'accessibilité, qui avait supprimé les obstacles entravant l'accès à certains produits numériques, notamment les ordinateurs, les systèmes d'exploitation, les smartphones, les livres électroniques, la télévision et les dispositifs de commerce électronique. Il a estimé que l'innovation avait profité aux personnes handicapées et à la société dans son ensemble.

15. Lors du dialogue interactif de la table ronde, des représentants des pays suivants ont pris la parole : Iraq, Égypte, El Salvador, Union européenne, Mexique, Danemark, Suisse, Ukraine, Espagne, Brésil et Colombie ; ont également pris la parole des

représentants de l'Union mondiale des aveugles et de Sense International, ainsi que de l'Organisation internationale du Travail (OIT).

Table ronde 2
L'autonomisation économique et l'entrepreneuriat des personnes handicapées

16. La table ronde était coprésidée par la Ministre Conseillère de la Mission permanente du Guatemala auprès de l'Organisation des Nations Unies et Vice-Présidente de la Conférence, Libna Elubina Bonilla Alarcón, et par le représentant de la société civile et fondateur, ancien Président et actuel représentant de Fulbrighters with Disabilities, Itto Outini.

17. La Vice-Présidente a formulé des observations liminaires, dans lesquelles elle a souligné l'importance que revêtait la table ronde en ce qu'elle était l'occasion d'examiner les grands problèmes et défis rencontrés par les personnes handicapées dans le cadre du travail. Elle a encouragé les participantes et participants à faire connaître les bonnes pratiques mises en œuvre et les données d'expérience permettant d'améliorer l'accès au marché du travail et d'apprendre à favoriser un écosystème entrepreneurial ouvert aux personnes handicapées.

18. Le Commissaire à l'égalité des droits des personnes handicapées au Ministère de la justice d'Israël, Dan Rashal, a cité les avantages (indépendance financière, possibilité de travailler à distance, aménagements dans les domaines d'activité, options, évolution de carrières, confiance découlant du sentiment de contribuer à la société) et les difficultés (connaissances et obstacles physiques, manque de ressources accessibles pour les services fournis aux entreprises) s'agissant de renforcer l'entrepreneuriat et le travail indépendant des personnes handicapées. L'intervenant a recommandé la mise en place de programmes de mentorat bien conçus, de formations personnalisées et d'une aide financière.

19. Le Directeur exécutif de la Nippon Foundation, Japan, Ichiro Kabasawa, a souligné combien il importait de faire évoluer les mentalités dominantes, ayant constaté que de nombreuses personnes handicapées, pourtant diplômées, ne parvenaient pas à trouver un emploi ou étaient contraintes de démissionner faute d'un soutien approprié. L'initiative intitulée « Valuable 500 » permettait de créer des emplois destinés aux personnes handicapées dans les plus grandes entreprises du monde. Pour autant, il faudrait opérer des réformes supplémentaires au sein des entreprises pour promouvoir la participation sociale des personnes handicapées.

20. L'inventeur, Directeur et Président du Conseil des fondateurs de la Fondation Chance for the Blind (Pologne), Marek Kalbarczyk, a mis l'accent sur la question de l'accessibilité en s'appuyant sur son expérience personnelle de la cécité. Malgré des efforts d'intégration sociale, les institutions gouvernementales, éducatives ou sociales inaccessibles aux personnes handicapées demeuraient nombreuses. L'intervenant a souligné que plusieurs outils étaient à la disposition des personnes malvoyantes, ce qui allait améliorer la question de l'accès, et qu'une plus grande aide financière devrait être mobilisée en faveur de ces personnes, pour leur permettre d'acquérir ces outils.

21. La Directrice chargée de la formation, de l'emploi, des opérations et des accords de la Fondation ONCE (Espagne), Sabina Lobato, a abordé la question de l'évolution de l'entrepreneuriat vers des initiatives numériques s'appuyant sur la technologie, lesquelles, selon elle, étaient essentielles si l'on voulait améliorer la viabilité des entreprises dirigées par des personnes handicapées. Elle a souligné qu'à la formation pratique, au financement et à l'amélioration de l'accessibilité devait impérativement s'ajouter l'augmentation de la visibilité des personnes handicapées pour ce qui est de leurs talents et capacités.

22. L'entrepreneur, paralympien et fondateur d'ableMove (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), Josh Wintersgill, a examiné les défis auxquels devaient faire face les personnes handicapées à la recherche d'un emploi ou accédant à l'entrepreneuriat. S'appuyant sur son expérience, il a relevé que Change 100, un programme visant à combler le fossé de l'emploi pour les jeunes handicapés, était un exemple de réussite dans le domaine de la mise en confiance et de la création d'un environnement sûr pour les employeurs. S'agissant de passer du statut de salarié à celui d'entrepreneur, des programmes tels que les prix Stelios pour entrepreneurs handicapés et pour l'accès au travail s'étaient révélés très efficaces.

23. Après les exposés des intervenants, les représentantes et représentants du Canada, de la Chine, de l'Égypte, de l'Union mondiale des aveugles, de la Suisse, du Mexique, de l'Union européenne, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), d'El Salvador, du Panama, de l'Espagne, de Transforming Communities for Inclusion, du Bélarus, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la Finlande, du Danemark, de l'Ukraine et de la Gambie ont pris la parole pour formuler des questions ou des observations. La discussion a porté sur le rôle des gouvernements et des entreprises ainsi que sur les mesures de soutien qui étaient mises en œuvre pour les personnes handicapées, telles que le paquet Emploi en faveur des personnes handicapées, qui allait être lancé par la Commission européenne en septembre 2022. De même, dans les déclarations qui ont été faites, la Chine a mis l'accent sur l'utilisation des mégadonnées et d'Internet comme moyen d'autonomiser davantage les personnes handicapées, la Suisse a fait remarquer que la promotion de l'entrepreneuriat pourrait venir compléter les activités d'intégration dans le marché du travail, sans s'y substituer, et l'Union mondiale des aveugles a déclaré que, pour améliorer la situation, il s'agirait de faire preuve de la volonté requise, puisque les solutions telles que les technologies d'assistance et les initiatives, programmes et pratiques optimales étaient bien connues.

Table ronde 3
La participation des personnes handicapées à l'action climatique, à la réduction des risques de catastrophe et à l'amélioration de la résilience face aux catastrophes naturelles

24. La troisième table ronde était coprésidée par le Représentant permanent adjoint de la Pologne auprès de l'Organisation des Nations Unies et Vice-Président de la Conférence, Mateusz Sakowicz, et par le représentant de la société civile et Directeur des activités de sensibilisation pour l'International Disability Alliance, Jose Maria Viera.

25. À l'Université de San Carlos (Guatemala), José Eduardo Curruchich, qui supervise les projets d'accessibilité et de conception universelle, a souligné qu'il importait de prendre en compte les personnes handicapées dans les plans de gestion des risques préalablement aux catastrophes. Il a indiqué que, dans les pays en développement, la planification de la gestion des risques était parfois insuffisante et que les personnes handicapées manquaient d'informations sur l'action à entreprendre en cas de catastrophe. Il a expliqué que la gestion des catastrophes était étroitement liée à l'accessibilité et à la conception universelle. Une conception universelle ne tenant pas compte de la gestion des catastrophes pourrait accroître les risques pour les personnes handicapées. L'intervenant a suggéré que les organisations de la société civile jouent un rôle dynamique en collaborant avec les gouvernements pour mettre au point des plans d'intervention en cas de catastrophe, comme cela a été fait au Guatemala. Bien que la conception universelle puisse se révéler coûteuse, certaines solutions pratiques et rentables pourraient être proposées par les organisations de personnes handicapées, comme le fait d'installer les personnes handicapées au rez-de-chaussée des immeubles plutôt qu'aux étages supérieurs.

26. Le Directeur exécutif du Forum africain des personnes handicapées (Afrique du Sud), Shybe Chalklen, a souligné que les personnes handicapées étaient touchées de manière disproportionnée par les changements climatiques et les catastrophes naturelles. Il a mis en lumière l'insuffisance des mesures de préparation et d'intervention des pays, résultant d'un manque de formation et de ressources. Il a déploré que les secours apportés par les organisations internationales soient souvent limités dans le temps et circonscrits à des projets. Il a recommandé de placer les personnes handicapées au cœur des processus d'élaboration des politiques, en consultation avec les organisations de personnes handicapées, car elles savent où se trouvent les personnes handicapées au niveau local et connaissent leurs besoins. Il a demandé aux pays de former le personnel travaillant dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe et de collecter des données désagrégées lors de la planification de la réduction des risques de catastrophe.

27. La Directrice générale de Nuanua O Le Alofa (Samoa), Mata'afa Fa'atino Utumapu, a présenté le travail qu'elle accomplissait pour promouvoir une réduction inclusive des risques de catastrophe. Ainsi, l'interprétation en langue des signes en cas de situation d'urgence humanitaire a été utilisée pour la première fois lors du discours à la nation prononcé par le Premier Ministre durant l'état d'urgence proclamé en raison de la COVID-19. Selon les recherches menées par l'organisation non gouvernementale qu'elle dirigeait, 25 % des 700 personnes handicapées interrogées n'avaient pas pu accéder aux stations de lavage des mains durant la pandémie. L'intervenante a demandé que des mesures soient prises pour protéger les personnes handicapées en cas de catastrophe et pour combler les lacunes qui les pénalisaient en matière d'emploi, d'éducation et d'accès à la justice, grâce à une collaboration entre les partenaires de développement, les organisations mondiales et régionales de défense des droits, les gouvernements nationaux et les parties prenantes communautaires.

28. L'avocat, professeur d'université et membre du conseil d'administration d'une école bilingue pour personnes sourdes au Japon, Hiroshi Tamon, a rappelé les répercussions qu'avaient entraînées les catastrophes précédentes sur les personnes handicapées, notamment des lésions corporelles et des traumatismes psychiques. Il a déclaré que le manque d'accès à l'information était un facteur de vulnérabilité majeur. Il a indiqué que le Gouvernement japonais avait révisé en 2013 la loi fondamentale relative aux mesures de lutte contre les catastrophes, astreignant les autorités régionales et locales à dresser des listes de personnes ayant besoin d'assistance et à établir des plans d'évacuation adaptés à chaque personne handicapée. Toutefois, la mise en œuvre de cet instrument aux niveaux régional et local ne s'était pas faite sans difficultés. Durant la pandémie, la nécessité de prendre de telles mesures s'est accrue, les personnes handicapées manquant d'informations sur les lieux de dépistage et sur les options thérapeutiques existantes. L'intervenant a souhaité que les personnes handicapées soient prises en compte dans le processus d'élaboration des politiques et dans l'action entreprise avec les autorités régionales et locales.

29. La Présidente de la National Indigenous Disabled Women Association Nepal, Pratima Gurung, n'a pas pu se connecter à la plateforme de réunion virtuelle pour faire son exposé.

30. Lors du dialogue interactif qui a suivi les exposés, des déclarations ont été faites par les représentantes et représentants des pays et organismes suivants : Kenya, Fidji, Panama, Mexique, Iraq, Danemark, Finlande, Équateur, Ukraine, Jamaïque, Égypte, Chine, Barbade, El Salvador, Afrique du Sud, OIT, Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, Transforming Communities for Inclusion, Sierra Leone et Burkina Faso.

Dialogue interactif entre les États parties, les organismes des Nations Unies et d'autres parties prenantes sur l'application de la Convention

Bâtir des sociétés participatives et permettant l'inclusion du handicap dans le contexte de la COVID-19 et au-delà

Première partie : entités des Nations Unies

31. Le Président de la Conférence a noté que la discrimination à l'égard des personnes handicapées était devenue plus visible du fait de la pandémie. Toutefois, la pandémie avait également incité les gouvernements et les organisations internationales à redoubler d'efforts pour ne laisser personne de côté. L'intervenant a encouragé les participantes et participants à profiter de l'élan ainsi imprimé pour œuvrer en faveur de sociétés plus inclusives et a indiqué que le dialogue interactif leur permettrait de mettre en commun leurs données d'expérience.

32. Dans un message vidéo, la Vice-Secrétaire générale, Amina Mohammed, a déclaré qu'il était essentiel de prendre en compte la question du handicap pour ne laisser personne de côté. Elle a noté que, conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, les entités des Nations Unies et les équipes de pays prenaient en compte de manière proactive la question du handicap dans les plans stratégiques et œuvraient avec les gouvernements à renforcer les données sur les personnes handicapées, si bien que plus d'un tiers des cadres de coopération mis en place avec les gouvernements traitaient désormais expressément des droits des personnes handicapées. Les personnes handicapées étaient également de plus en plus représentées parmi les membres du personnel. Pour en faire plus à cet égard, la Vice-Secrétaire générale a fait appel au leadership des femmes, des hommes, des garçons et des filles handicapés et des organisations qui les représentent afin qu'ils donnent des orientations en la matière.

33. Le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, Liu Zhenmin, a souligné les contributions apportées par le Département des affaires économiques et sociales à la mise en œuvre de la Convention. Le Département soutenait le travail du Groupe d'appui interorganisations sur la Convention. Assurant le secrétariat de la Conférence, le Département contribuait également à la prise en compte de ses travaux dans d'autres instances telles que la Commission du développement social et le forum politique de haut niveau pour le développement durable. Le Département avait mené des études, notamment pour donner suite aux résolutions 74/144 et 75/154 de l'Assemblée générale. Le Département travaillait à la mise à jour du rapport phare sur le handicap et avait lancé un site Web permettant de présenter les bonnes pratiques et les plans et stratégies nationaux pour la collecte et la ventilation des données, y compris par situation de handicap. Le Département a également dirigé le groupe de travail sur les données de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap et a directement soutenu l'exécution de projets par le renforcement des capacités, ainsi que le financement de projets par l'intermédiaire du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les handicapés.

34. L'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Achim Steiner, a insisté sur le fait que la triple crise – alimentaire, énergétique et financière – avait accentué les niveaux de pauvreté des personnes handicapées. Il a réaffirmé le plein engagement du PNUD envers la Convention, comme en témoignaient ses actions. Ainsi, en Égypte, le PNUD avait mis au point le premier dialogueur (chatbot) en langue des signes doté d'intelligence artificielle d'Afrique et du Moyen-Orient, qui permettait aux personnes présentant un handicap auditif de consulter en cas de symptômes de la COVID-19 et de recevoir des conseils sanitaires. En outre, le PNUD a renforcé l'inclusion à l'interne grâce à des initiatives telles que son programme Jeunes administrateurs handicapés et le mécanisme de financement

destiné à couvrir les frais des aménagements raisonnables réalisés pour les employées et employés handicapés du PNUD. En partenariat avec le Secrétariat, le PNUD a également lancé un cours en ligne destiné à accroître les connaissances sur la prise en compte de la question du handicap dans l'organisation. L'Administrateur a insisté sur l'importance que revêtait la collaboration, notamment dans le cadre du Partenariat des Nations Unies pour la promotion des droits des personnes handicapées et du Groupe d'appui interorganisations. Il a également indiqué que le plan stratégique du PNUD pour la période 2022-2025 était parfaitement conforme à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap.

35. Le Directeur et Sous-Secrétaire général du Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme à New York, Craig Mokhiber, a souligné l'importance que revêtait le soutien de la communauté, en particulier pour les personnes âgées. La pression exercée sur les systèmes de soins de santé avait augmenté parallèlement à la proportion de personnes âgées. C'est pourquoi il importait d'adopter une approche fondée sur les droits humains. L'intervenant a insisté sur la nécessité d'accroître l'accès aux technologies d'assistance, à des transports accessibles, au logement et aux services de proximité. Il a exhorté les partenaires de la communauté internationale à redoubler d'efforts pour prendre en compte les vues concernant les droits des personnes handicapées dans leurs initiatives de soins et de soutien au niveau mondial. Il a conclu en rendant hommage à Gábor Gombos, membre du Comité récemment décédé.

36. La Représentante spéciale auprès de l'Organisation des Nations Unies et Directrice du Bureau de l'Organisation internationale du Travail pour les Nations Unies, Beate Andrees, a insisté sur les possibilités que l'économie numérique offrait aux personnes handicapées. Pour en tirer pleinement parti, les établissements de formation devraient tenir compte des besoins des personnes handicapées, tandis que les employeurs des secteurs public et privé devaient améliorer l'accessibilité numérique. À l'appui de ces efforts, l'OIT et l'Union internationale des télécommunications (UIT) ont lancé une initiative conjointe visant à rendre les systèmes de recrutement en ligne plus accessibles. Notant avec préoccupation que les personnes handicapées étaient beaucoup plus susceptibles que les autres d'être employées dans le secteur informel, l'intervenante a également souligné qu'il importait d'intégrer ces personnes dans le secteur formel. S'agissant de la sécurité sociale, l'OIT, l'UNICEF et l'International Disability Alliance travaillaient depuis trois ans, moyennant un financement fourni par le Partenariat des Nations Unies pour la promotion des droits des personnes handicapées, à mieux faire comprendre la notion de protection sociale pour promouvoir l'emploi formel. En outre, le Département de statistique de l'OIT avait publié plus de 20 indicateurs illustrant les écarts sur le marché du travail entre personnes handicapées et personnes non handicapées.

37. La responsable du Secrétariat technique du Partenariat des Nations Unies pour la promotion des droits des personnes handicapées, Ola Abualghaib, a déclaré que, depuis sa création, le Partenariat avait investi plus de 50 millions de dollars dans une soixantaine de pays. Le Fonds multidonateurs du Partenariat avait permis d'apporter un soutien à 47 pays, notamment au titre de quatre programmes multipays et de quatre initiatives mondiales portant sur les questions et les besoins primordiaux des personnes handicapées. L'intervenante a salué le rôle important des organisations de la société civile et a remercié les donateurs ayant contribué au Partenariat. Le programme lancé en Ukraine, en mai 2022, pour assurer la prise en compte des personnes handicapées dans le cadre de l'action humanitaire devrait également orienter les activités futures menées dans le cadre du Partenariat en faveur des pays en crise.

38. La Coordonnatrice principale de l'inclusion numérique à l'UIT, Roxana Widmer-Iliescu, a présenté via la plateforme virtuelle les réalisations de l'Union. L'UIT a mené des actions de sensibilisation, notamment au titre de son programme pour des technologies de l'information et des communications (TIC) accessibles à toutes et tous, qui lui a permis de former 2 000 décideurs et parties prenantes en utilisant une soixantaine d'outils et de ressources sur l'accessibilité des TIC ; elle a également formé 500 membres du personnel de l'Union. La Coordonnatrice principale a insisté sur l'importance que revêtait la collaboration. L'UIT a collaboré avec l'OIT à l'établissement d'un guide sur l'accessibilité des systèmes de dépôt de candidatures et de recrutement en ligne. Avec l'Organisation mondiale de la Santé, elle a également élaboré des normes mondiales sur l'accessibilité des services de télésanté.

39. Lors du dialogue interactif de la table ronde, des déclarations ont été faites par les représentants de l'Afrique du Sud, de la Chine, du Mexique et du Tchad.

Deuxième partie : mandat et autres entités

40. La Présidente du Comité a fait remarquer qu'il y avait parité femmes-hommes dans la composition du Comité nouvellement élu. Elle a félicité la Conférence pour avoir débattu de questions importantes, notamment lors des manifestations parallèles qui ont été l'occasion d'étudier les perspectives intersectionnelles des femmes handicapées, de la communauté LGBTQI et des peuples autochtones, même s'il restait encore beaucoup à faire à cet égard. Elle a exhorté les États Membres et les participantes et participants à donner suite à toutes les informations utiles communiquées au cours de la Conférence.

41. Le Rapporteur spécial a indiqué que la technologie devrait être contrebalancée par des réglementations visant à combattre l'âgisme et le capacitisme. Il a souligné que les mesures de lutte contre les changements climatiques et les stratégies pertinentes devraient prendre en compte la question de la promotion des droits des personnes handicapées. Il a également considéré que les personnes handicapées étaient des agents du développement économique et de l'entrepreneuriat.

42. L'Envoyée spéciale du Secrétaire général a présenté sa nouvelle campagne en faveur des personnes handicapées et pour des politiques tenant compte des personnes handicapées. Elle a également indiqué qu'elle s'employait, de concert avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), à élaborer une résolution sur les femmes handicapées.

43. La représentante de la société civile et responsable de la mobilisation pour une organisation nationale de personnes handicapées, le projet Inclusion Works Uganda, Betty Najjemba, a souhaité que les personnes handicapées soient associées au travail de planification et de programmation pour qu'elles puissent contribuer à éliminer les obstacles auxquels elles doivent faire face. Parmi les personnes handicapées, elle a indiqué que les personnes présentant un handicap psychosocial, sourdes-aveugles ou présentant un handicap intellectuel étaient les plus laissées de côté. Elles devraient toutes être prises en compte lors de la mise au point de solutions.

44. Après ces exposés, des déclarations ont été faites par les représentantes et représentants de la Fédération de Russie, de la République démocratique du Congo, de la République dominicaine, de la Mauritanie, de la Namibie, du Commonwealth Disabled People's Forum, de la Sierra Leone, du Libéria, du Japon, de Sri Lanka, du Royal College of Speech and Language Therapists, de l'Australie, de la République de Corée, des Philippines, de la République arabe syrienne, de Chypre, du Venezuela, du Brésil, d'El Salvador et du Yémen.

Clôture de la session

45. A la même séance, le Président de la Conférence a annoncé la composition du nouveau bureau (2023-2024), comme suit : présidence : Tunisie (États africains) ; vice-présidence : Grèce (Europe occidentale et autres États), Géorgie (États d'Europe orientale), Panama (États d'Amérique latine et des Caraïbes) et Sri Lanka (États d'Asie et du Pacifique).

46. Les représentants du Guatemala, de l'Iraq, de la Pologne et de la Zambie ont formulé des observations en leur qualité de Vice-Présidents de la Conférence, au titre du point 7 de l'ordre du jour.

47. Dans son allocution de clôture, le Président a remercié tous les États parties et le Secrétariat ainsi que les partenaires de la société civile de leur coopération et de leur soutien sans faille, qui ont contribué à la réussite de la quinzième session de la Conférence des États parties. Il a reconnu que la quinzième session avait une fois de plus mis en évidence l'importance et l'utilité de la Conférence en tant que mécanisme des Nations Unies voué à la promotion des droits des personnes handicapées et du développement inclusif pour ces personnes. Il a souligné que la Conférence était une plateforme unique pour les partenariats mondiaux et permettait aux gouvernements, aux praticiens du développement, aux organisations de la société civile, aux universités et au secteur privé de se réunir et d'échanger des idées novatrices, des données d'expérience et des solutions concrètes.

48. Le Président a clos la session à 18 h 12, le 16 juin 2022.

Annexe III

Organisations non gouvernementales accréditées auprès de la Conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées à sa quinzième session

1. Federação Nacional das Apaes/Fédération nationale d'associations de parents et d'amis de personnes ayant un handicap intellectuel – Brésil
2. Fordham Research Consortium on Disability
3. Centre d'analyses politiques WORLD
4. Initiative pour la santé mentale « She Writes Woman »
5. Asociación por los Derechos Civiles (ADC)
6. FIU Embrace – Center for Advancing Inclusive Communities
7. Consortium CHACDD
8. Disability Rights Movement (DRIM)
9. AboutFace Craniofacial Family Society (AboutFace)
10. Face Equality International
11. ARCH Disability Law Centre
12. Conseil canadien de la réadaptation et du travail
13. Associazione Italiana Elettrosensibili